

# LE CAMP DE JEUNES DÉLINQUANTS EN FORÊT (1942-1946)

*Dominique Lejeune et Jean-Claude Polton*

**O**N ENTEND SOUVENT DIRE que les usages de la forêt de Fontainebleau ont toujours été variés... Nous avons été informés par Jacques Simon – vice-président de la commission Terrain – de l’existence d’un article de 1990 <sup>(1)</sup>, qui s’est avéré exact sur certains points (il n’y a pas de chantiers de Jeunesse en zone Nord, par exemple), lacunaire sur d’autres (l’Enfance délinquante), erroné ou assez irénique par ailleurs. Sa principale richesse était le recueil d’un témoignage d’éducateur, qui peut être vérifié et largement complété. Le camp forestier du Carrefour-de-Marlotte, souvent dit « camp de Marlotte » tout court, fut un camp de l’« Enfance délinquante » (qui relève de l’« Éducation surveillée ») installé, à 90 mètres d’altitude, sur un terrain plat de part et d’autre de la route Ronde, dans la sous-parcelle de la parcelle n° 509 située au nord de la route de Biron (pour les délinquants et l’encadrement, le plus grand côté, celui sur la route Ronde, à environ 300 mètres), dans l’angle sud-ouest de la parcelle n° 65 (celle du réservoir bien connu et antérieur au camp) et dans la sous-parcelle de la parcelle n° 77 délimitée par la route du Rocher-Boulin, pour le personnel des Eaux et Forêts.

La Seconde Guerre mondiale, qui a provoqué une forte augmentation de la délinquance juvénile en France (un triplement entre 1938 et 1942 ?), comme dans tous les pays occupés, fait avancer la justice des mineurs en France. Sous

l’impulsion de Joseph Barthélemy, ministre de la Justice, libéral, maréchaliste et moderniste, qui est à l’origine d’un vaste mouvement de réforme de la Justice en continuité avec la fin de la III<sup>e</sup> République (cf. les efforts du Front populaire pour amender la justice des mineurs), la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants fait l’objet d’une importante réforme, concrétisée par la loi du 27 juillet 1942, « relative à l’enfance délinquante ». Elle n’est, eu égard aux circonstances, qu’incomplètement appliquée, mais certaines prisons parisiennes vont concrétiser une vision favorable et romantique de ces délinquants mineurs (moins de vingt et un ans), due à l’école française du « milieu social » et familial : « enfant naturel » et alcoolisme des parents sont souvent notés pour le camp de Marlotte, qui va accueillir des jeunes délinquants venant de ces prisons, le désir de « sauver les enfants » et de les « éduquer » est très visible, étant entendu que l’éducation passe ici par le travail forestier ! Le témoin rencontré par B. Hauviller est un jeune homme qui, pour éviter le S.T.O., a postulé sous un faux nom pour l’encadrement de l’éducation surveillée en forêt. Les filles délinquantes vont être « sauvées », elles, dans des établissements plus classiques, à Cadillac (Gironde), Doullens (Somme) et à Clermont (Oise).

Le camp du Carrefour-de-Marlotte est un pseudo chantier de (la) Jeunesse <sup>(2)</sup>, auquel tout le monde a intérêt : l’administration pénitentiaire (prisons désengorgées, velléités réformatrices, etc.), les Allemands (réservoir pour le S.T.O. ou la

1) Bernard Hauviller, « Opération Marlotte. Un camp de délinquants en forêt de Fontainebleau », *les Amis de Bourron-Marlotte*, 1990, n° 25, pp. 12-15. Nous avons rencontré sa veuve, que nous remercions de sa gentillesse. L’expression « Opération Marlotte » n’apparaît dans aucun document des années 1942-1944.

2) Les Chantiers ont eu un « groupement disciplinaire », le n° 40, à Murat, dans le Cantal, qui regroupe tous les jeunes qui ont eu déjà affaire à la justice avant leur stage.



déportation simple, au moins avec les fugitifs, épée de Damoclès, etc.)<sup>(3)</sup>, les délinquants (possibilités de s'évader, etc.), les Eaux et Forêts (main-d'œuvre à très bon marché<sup>(4)</sup>...). Le camp est ouvert en août 1942, soit quelques jours après la promulgation de la loi, avec des mineurs venus de prisons (les Tourelles, Fresnes...) d'Institutions publiques d'éducation surveillée (I.P.E.S.) de province et de « centres d'accueil » parisiens (rue de Madrid, rue de Crimée, Villejuif pour les garçons les plus « difficiles »), dans la forêt régénératrice, exaltée par l'ordre moral de Vichy, bien sûr, mais aussi en fonction du danger moral dans lequel se trouve l'enfance, à cause de la guerre (cf. le film de Roberto Rossellini *Allemagne année zéro*, 1948).

Les archives de la Justice<sup>(5)</sup> conservent deux cent quatre-vingt-douze dossiers individuels ; cent trente à cent cinquante jeunes se trouvent en permanence dans le camp, avec un renouvellement du double au simple : les sorties sont des libérations, des hospitalisations, des retours en prison, des transferts en camp d'internement administratif (français) ou... des départs pour le S.T.O. Mais H., dix-sept ans, qui se prénomme Lucien comme le Lacombe du film de Louis Malle, profite, en 1943, d'une permission pour s'engager dans la Waffen SS et a l'aplomb d'écrire, depuis Mulhouse, par la « Feldpost », trois semaines après son évasion, pour expliquer qu'il va « combattre contre le bolchevique » et demander que le camp envoie ses tickets d'alimentation à sa mère, hospitalisée ! L'administration pénitentiaire perd ensuite sa trace et note à sa majorité, en mars 1947, qu'elle en est débarrassée... Même soulagement envers René J. qui s'engage, en 1944, dans un « service allemand » et se retrouve en Italie.

La plupart des délinquants avaient été condamnés (à six mois de prison ou plus) pour vol

(parfois à main armée) et recel. Deux prisonniers l'avaient été « pour activités communistes », Marcel B. et P. C. (*sic*) ; ce dernier s'évade le 21 août 1944, s'engage dans l'armée française et est officiellement libéré le 17 octobre 1944. Les délinquants sont presque tous français, on remarque un Espagnol, Manuel F., un Britannique né aux États-Unis et vivant en Allemagne qui s'est sauvé après la mise en détention de ses parents par les nazis (?)<sup>(6)</sup>, un Rom (français), Marcel K., et un Juif polonais, tailleur, Salomon I., qui est envoyé au camp pour ne pas avoir respecté son internement de 1939 en tant qu'étranger. Ses parents ont été déportés et bien qu'il soit noté sur le dossier sa conversion au catholicisme (en faisant « preuve de sincérité ») le directeur prévient la police française que ce « Juif » est « libérable le 11 octobre 1943 ». Le « cas » est immédiatement signalé au S.D. allemand, qui donne bien sûr l'ordre d'emprisonner Salomon à la maison d'arrêt de Melun<sup>(7)</sup>... Les dates de naissance extrêmes sont dans la fourchette 1920-1929, mais la majorité des jeunes sont nés en 1924, 1925 et 1926, ils ont donc de seize à dix-huit ans à leur arrivée en 1942, s'ils sont arrivés en 1942...

Ces garçons sont chaussés des « galoches montantes » et habillés d'un uniforme de drap gris-bleu (veste ou vareuse et pantalon), dépourvu de la célèbre grande cape des chantiers de Jeunesse qui aurait été bien utile en forêt l'hiver ! L'uniforme sera repris plus tard par les centres de l'Éducation surveillée (on songe aux *Quatre cents coups* de François Truffaut, 1959). Le ravitaillement, sur cartes d'alimentation et de tabac, est assuré par une camionnette des Eaux et Forêts. Il est très médiocre, mais moins qu'à Paris ou Villejuif, seule l'eau est abondante, grâce au puits et au réservoir du carrefour, encore visibles de nos

3) Les Allemands semblent avoir tenté de s'appropriier pour le S.T.O. (Service du travail obligatoire) tous les jeunes délinquants de la prison des Tourelles, y compris les mineurs, or c'est de cet établissement que proviennent les premiers arrivés à Marlotte, ce qui accrédite la thèse, soutenue par le témoin, d'une protection française délibérée. De toute façon, il est très visible que les jeunes évadés préfèrent se livrer à des Français qu'être pris par des Allemands.

4) Il n'y a rien dans les archives des Eaux et Forêts des Archives départementales de Seine-et-Marne, ainsi que dans la série AJ40 (archives militaires allemandes de 1940-1944) des Archives nationales.

5) La direction départementale de la Protection judiciaire de la jeunesse a versé le 30 mars 1990 ses archives aux archives départementales des Vosges (Épinal). Les dossiers personnels des délinquants, en très bon état, représentent 1,60 m linéaire et 14 cartons, sous la cote 1380 W (camp forestier de Marlotte), que nous avons consultés grâce à une dérogation pour laquelle nous remercions vivement les ministères de la Justice et de la Culture. Dans l'utilisation scientifique de ces dossiers, nous respectons, bien sûr, la législation et la réglementation.

6) Ce Max S. s'évade le 11 avril 1943 et comme il laisse en partant une lettre peu cohérente faisant croire qu'il est un espion britannique, la police s'affole et la direction du camp doit relativiser en le présentant comme instable et dépressif, ce qui est vraisemblable.

7) Il a sans doute été ensuite déporté mais on n'en a pas la preuve.



jours... La surveillance médicale est assurée par le docteur Remontet, de Bourron-Marlotte, qui passe trois fois par semaine. Le camp n'a pas de clôture car, d'une façon générale, dans l'Enfance délinquante l'idée est de limiter les fugues par une nouvelle conception de l'encadrement. Mais les évasions existent bel et bien ; les mineurs saisissaient déjà toutes les occasions pour s'enfuir des « colonies agricoles » des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle et il y a recrudescence des évasions dans le monde pénitentiaire pendant la Seconde Guerre mondiale. Le taux d'évasion depuis notre

camp est considérable, un peu supérieur à 40 % des internés, certains, comme Jean Louis D., s'évadent deux fois. On est très au-dessus de l'évaluation donnée par le témoin, 10-12 %. Ceux des évadés qui sont repris passent en correctionnelle à Fontainebleau, les comptes rendus des procès dans la presse locale (*Le Briard*) et les dossiers personnels montrent une certaine bienveillance des juges, avec une référence fréquente à l'« état de nécessité » et au « manque de discernement », prévus par le Code pénal, mais aussi de la sévérité pour les récidivistes de l'évasion et de la condamnation. On songe au délinquant évadé et poseur de collets dans le film d'André Téchiné (2003), *les Égarés*, rôle joué par Grégoire Le-prince-Ringuet...

### QUELQUES EXEMPLES DE NOTES DU BRIARD, JOURNAL LOCAL

Le 30 mars 1943, comparaissent deux jeunes (Gérard S., seize ans, et Roland D., dix-sept ans), « évadés du camp de Marlotte » où ils avaient été placés par une décision de justice après des vols. Accusés d'avoir volé 695 francs au « cercle »<sup>(8)</sup> où ils travaillaient, ils expriment des regrets et leur dossier est transmis au parquet.

Le 9 juillet, René R., un évadé de dix-sept ans, est jugé par le tribunal correctionnel pour avoir arraché des pieds de pommes de terre pour manger, ce qui laisse à penser que la nourriture était insuffisante au camp. Il est acquitté, car il a « agi sans discernement » (formule classique).

L. L., dix-neuf ans, s'est évadé du camp avec deux compagnons en emportant chacun leur couverture. J. D. est revenu de son plein gré, mais Fernand L. n'a pas été retrouvé. L. L., le seul à être jugé, est condamné à trois mois de prison, le 29 juillet.

3 août. Maurice D., dix-sept ans, et Gérard B., dix-neuf ans, évadés le 16 juin, ont commis des vols dans une ferme d'Épisy puis à Nemours. M. D. est acquitté mais G. B. condamné à huit mois de prison car récidiviste.

3 août. Trois détenus évadés le 10 janvier (en emportant des couvertures). Lucien L., vingt ans, est condamné à deux mois de prison car récidiviste, mais Fernand L., vingt ans, et Jean-Louis D., dix-huit ans, sont acquittés.

10 août. Sous le titre « La Jolie jeunesse », un « mauvais garnement » de dix-huit ans, évadé du camp le 10 juillet, a commis un cambriolage chez Mme Vilgrain (appareil photo et coffret) : huit mois de prison.

22 février 1944. Lucien R., dix-neuf ans, « pensionnaire au camp pénitentiaire de Marlotte » (*sic*) s'est évadé de l'entreprise agricole où il avait été placé en volant 300 francs à son patron. Il est condamné à un mois de prison avec sursis.

17 mars. Raymond V., dix-huit ans, a pris la fuite en emportant des aliments et des objets. Récidiviste et « spécialiste de l'évasion », il est condamné à quatre mois de prison par défaut.

8) Voir plus bas.



Il y a des récidivistes de l'évasion : Roland M. et Pierre B. réussissent les 27 et 29 juin 1943, après deux tentatives infructueuses chacun. L'évasion du 10 janvier 1943 est manifestement collective, les évadés se divisant ensuite en petits groupes. D'une part, Joseph G. cambriole ensuite une maison d'habitation et y dérobe « certains objets anciens », ensuite il s'introduit dans une ferme et y dérobe « 31 volailles (avec deux complices) », il est repris le 18 mars et condamné deux fois pour ces deux vols, à Paris (19 juin) puis à Fontainebleau (30 juillet). Dans un autre groupe, Joseph T. a un dossier très copieux, ce qui montre qu'on avait cherché, au camp, par tous les moyens à le « racheter », il dérobe « ensemble et de concert avec quatre complices une somme de 500 francs et trois bouteilles de vin, puis une somme de 2 000 francs. Vols commis en réunion, la nuit, dans des maisons habitées et leurs auteurs étant porteurs d'armes apparentes. Vols commis avec intention de favoriser le terrorisme ». Cette dernière notation est rarissime et s'explique peut-être par la panique que provoque le caractère de « grande évasion », alors que le camp n'a que six mois d'existence.

Commentons le plan du camp (en p. 68), adaptation du plan dessiné par B. Hauviller d'après les souvenirs du témoin, qui évoquent un « soubassement en maçonnerie » pour les baraques, mais les rochers de grès, qui « émergent » toujours, n'ont-ils pas servi de bases ? De toute façon, les camps des chantiers de Jeunesse sont maintenant « archéologiquement » aussi illisibles qu'à notre carrefour et les camps de détention, tout proches du Loiret ont des restes peu évidents à voir, d'où l'érection récente de monuments commémoratifs, réclamés pendant des années par les Tsiganes, par exemple.

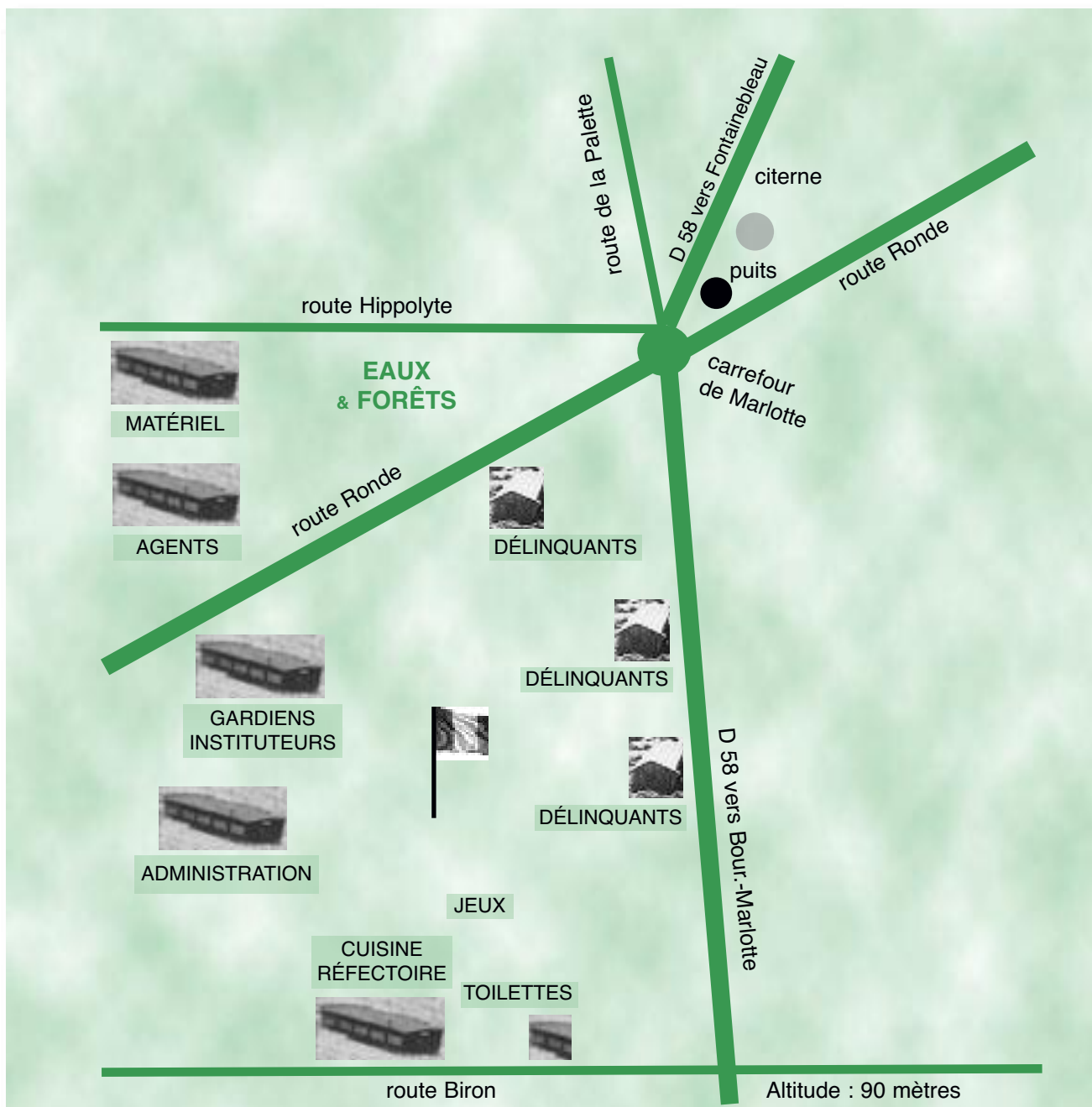
À l'installation tous les arbres sont sciés mais pas dessouchés : on a un camp totalement découvert, mais pas clos. Son plan ne ressemble en rien à celui de la plus grande et la plus célèbre des colonies agricoles, Mettray (Indre-et-Loire, près de Tours), très géométrique et d'une symétrie glaciale, il n'est pas non plus panoptique. Le but de Marlotte est d'éduquer par des abattages et des

coupes d'arbres à quelques kilomètres du camp (vraisemblablement au sud-est et dans les Ventes-Bourbon), mais on a peu de précisions dans les sources car les Eaux et Forêts noient certainement les travaux des jeunes dans les thèmes généraux et l'administration pénitentiaire a l'air totalement indifférente à ces détails. Le vocabulaire usuel garde néanmoins trace de la vocation du camp en l'appelant souvent « camp de jeunes forestiers » et les éducateurs essaient de valoriser dans les dossiers personnels le travail effectué en notant « bûcheronnage » ou « forestage » à la ligne « formation ». Les chantiers de Jeunesse remettent au goût du jour la fabrication de charbon de bois, ce ne semble pas avoir été le cas du camp de Marlotte, qui a un seul des critères des « formes » du système « carcéral », formulés par Michel Foucault à propos de Mettray : le « collège ».

Les six à huit « moniteurs-éducateurs » et « moniteurs auxiliaires » (20-24 ans, le plus âgé en janvier 1943 a 27 ans), peut-être anciens scouts, font faire de la gymnastique aux jeunes avant leurs travaux et leurs corvées, ils organisent, dans une sorte de club appelé « cercle » (voir plus haut), des veillées, grâce à un groupe électrogène, dont le régime moteur est surveillé par un jeune, qui peut ainsi facilement se sauver, ils font des sorties, qui apeurent les villageois de Marlotte. Ils sont certes épaulés par un ou deux jeunes « instituteurs intérimaires » (niveau scolaire primaire, préparation au certificat d'études, que certains réussissent, comptabilité, secourisme, droit, *sic*) mais surtout par trois ou quatre surveillants de la Pénitencière (les matons), qui s'appuient sur un caïdat traditionnel et sans doute violent, comme partout, le caïd local étant auteur de très nombreux cambriolages ! <sup>(9)</sup> Il faut dire que les « jeunes » sont fort indisciplinés, avec vols, violences, « vice » et même menaces de mort sur l'encadrement dans le cas de Jean M. Remarquons que les quatre ou cinq « moniteurs » des Eaux et Forêts sont à l'écart, au nord de la route Ronde, avec le matériel derrière eux ! Ajoutons que le « chef de camp » est d'abord le capitaine Ceccaldi, très vite (janvier 1943 ?) remplacé par un jeune homme de vingt-neuf ans, Marcel Leclerc, qui reste jusqu'au bout. Le directeur, pivot du salut matinal au dra-

9) Par déontologie, nous ne reproduisons pas les autres détails publiés sur le caïd dans l'article de B. Hauviller.





Plan du camp redessiné d'après l'article de Bernard Hauviller

peau (réveil à 5 h 30 en été !) et de l'appel du soir, a un bureau équipé, la machine à écrire et le papier carbone ne chômant pas, de même que la plume « sergent-major » qui écrit des avis souvent lénifiants mais parfois c'est « menteur, voleur, peu amendable » ! Cela fait un maximum de dix-sept à dix-huit adultes pour cent trente à cent cinquante-jeunes, bénéficiant d'un régime de permissions qui évidemment facilite les fuites ! Certains (pistonés ?) sont placés chez des paysans de Bourron-Marlotte, d'Achères et de Flagy (au sud-est de Moret) ou dans des scieries.

Les dossiers montrent plusieurs placements de 1944 dans des usines d'armement de la banlieue

parisienne, bombardées, à la différence de la forêt. C'est le cas, pathétique, de Louis P. (dont nous respectons l'orthographe) qui écrit, le 18 juillet, à son ancien directeur : « J'espère que le camp marche toujours aussi bien, et qu'ils ne reste pas trop d'anciens qui soient placées où libérées. [...] Vous pouvez dire au gars du camp que se n'est pas le moment de faire l'imbécile car se n'est pas rigolos dans le civil. » D'après le témoin (uniquement) des adultes et des jeunes auraient aidé à des parachutages pour la Résistance et, surtout, participé aux combats du carrefour de Marlotte (?) et du pont de Valvins (23 août 1944). Ce qui est sûr c'est que le camp est pillé par les « Bo-

ches » en août et se « replie » sur le bel hôtel de Béthune (fin du XVI<sup>e</sup> siècle) au n° 11 de la rue d'Avon, à Fontainebleau. À la Libération de la ville, certains jeunes, comme Gilbert P. qui profite d'un placement chez un agriculteur, s'évadent et s'engagent dans l'armée française ; les autres délinquants sont ventilés entre l'hôtel de Béthune qui devient l'I.P.E.S. en titre, la prison de Fontainebleau et une caserne servant de prison annexe. Leurs situations juridiques sont triées ; le camp forestier aurait accueilli de jeunes détenus « politiques » (miliciens, Waffen SS, dénonciateurs, etc.), ce qui est certain, c'est qu'il devient brièvement une I.P.E.S. en titre, sous le vocable, toujours, de « camp forestier » ou de « camp de forestage », avant d'être fermé en 1946, les baraquements démontés ou détruits.

Place à une régénération naturelle assez réussie : aujourd'hui une certaine biodiversité est patente, tout au moins dans la sous-parcelle des délinquants, de surcroît habitée de biches et d'un

vieux sanglier malgré le passage automobile. À la Libération, la loi de 1942 est abrogée ; toutefois, le 2 février 1945, une nouvelle ordonnance « relative à l'enfance délinquante », rédigée par le grand résistant François de Menthon, ministre de la Justice, remplace à son tour, la loi du 22 juillet 1912, ainsi que les textes l'ayant complétée ou modifiée (l'expression « acquitté faute de discernement » est dans le texte de la loi) ■

### POUR ALLER PLUS LOIN

Pierre Pédron, *La Prison sous Vichy*, préface de Denis Peschanski, Éditions de l'Atelier, collection « Champs pénitentiaires », 1993.

Sarah Fishman, *La Bataille de l'enfance. Délinquance juvénile et justice des mineurs en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Deux livres récents sur les Chantiers de jeunesse (ce que n'est pas le camp de cet article) : Christophe Pécout, *Les Chantiers de la Jeunesse et la revitalisation physique et morale de la jeunesse française (1940-1944)*, L'Harmattan, 2007.

Olivier Faron, *Les Chantiers de jeunesse. Avoir vingt ans sous Pétain*, Grasset, 2011.



Photo : Y. Dagneau

